



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION

27/03/2026

DATE D’AFFICHAGE

27/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23**EN EXERCICE : 23****PRESENTS : 21****PROCURATIONS : 1****VOTANTS : 22**

L’an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MACHEFÉ Thomas.

Étaient présents : M. Mme MACHEFÉ Thomas, LOGER Valérie, LABAR Thierry, BOSSOUTROT Élodie, RUCHAUD Sébastien, LABARRIÈRE Cindy, BOUSQUET Arnaud, LAMAZOU-LARESSE Brigitte, GADRAS Clément, DUBREUIL Magali, LANZA Jacques, KIAM KIAM DELBOULBÈS Thomas, BARRERE Fabienne, SICHERRE Damien, BOUIC Jean Jacques, BOUET Véronique, LECONTE François-Xavier, LAGAÛZÈRE Gilles, BROUILLON Monique, JADAS Christian, FABRE Sylviane.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme DUCLOS Corinne

Absents : Mme LIBOURNET Céline

Procurations : Mme DUCLOS Corinne à LOGER Valérie

Monsieur Clément GADRAS a été élu secrétaire de séance.

Présents : 21
Procurations : 1
Votants : 22

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 017/2026 OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il s’agit de constituer, au début de ce mandat et conformément à l’article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, des commissions municipales qui auront à travailler sur des sujets thématiques portant sur les compétences de la Commune. Elles ont pour mission d’instruire des dossiers qui seront soumis ensuite au conseil municipal. Il propose que le nombre maximal de membres « élus » par commission soit de 7 personnes. Chaque commission est présidée de droit par le Maire et il délègue l’animation et le suivi à un Adjoint ou à un Conseiller Municipal. Dans les communes de plus de 1000 habitants, la représentation proportionnelle

est obligatoire. Des comités consultatifs ou commissions élargies peuvent également être créées. Elles comprennent notamment des personnes non élues au conseil municipal représentant des associations ou la société civile. Il propose que le nombre maximum de ces personnes non élues soit fixé à 3 personnes.

Les commissions municipales instruisent les dossiers qui leur sont soumis, préparent des rapports relatifs aux projets de délibérations intéressants les thèmes sur lesquels elles travaillent ; elles émettent des avis, mais elles ne disposent pas de pouvoir de décision.

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer à 7 personnes élues le nombre maximal de membres d'une commission
- de fixer à 3 personnes non élues le nombre maximal de membres au comité consultatif

Répartition :

<u>Commissions Thématiques Municipales</u>	<u>Membres</u>
Administration générale, Finances et Ressources Humaines	Sébastien RUCHAUD - Céline LIBOURNET – Arnaud BOUSQUET – Fabienne BARRERE – Jacques LANZA – Gilles LAGAÛZÈRE
Économie, relations avec les acteurs économiques et marché dominical	Damien SICHERRE – Véronique BOUET – Céline LIBOURNET – Thierry LABAR – Cindy LABARRIÈRE – Monique BROUILLON
Cadre de vie, travaux, agriculture et transition écologique	Sébastien RUCHAUD - Arnaud BOUSQUET - Jacques LANZA - François-Xavier LECONTE – Jean Jacques BOUIC – Fabienne BARRERE - Christian JADAS
Écoles et enfance	Thierry LABAR – Fabienne BARRERE – Damien SICHERRE – Thomas KIAM KIAM DELBOULBÈS - Monique BROUILLON
Sports, jeunesse et vie associative	Valérie LOGER – Cindy LABARRIÈRE – Jean Jacques BOUIC – Thomas KIAM KIAM DELBOULBÈS – Christian JADAS
Solidarités et action sociale	Élodie BOSSOUTROT - Thierry LABAR – Brigitte LAMAZOU-LARESSE – Magali DUBREUIL - Thomas KIAM KIAM DELBOULBÈS - François-Xavier LECONTE – Sylviane FABRE
Culture et Patrimoine	Corinne DUCLOS – Jacques LANZA – Véronique BOUET - Thomas KIAM KIAM DELBOULBÈS - Cindy LABARRIÈRE - Gilles LAGAÛZÈRE
Animations et festivités	Cindy LABARRIÈRE – Jean Jacques BOUIC - Véronique BOUET - Corinne DUCLOS - Valérie LOGER - Monique BROUILLON

AR Prefecture

047-214702334-20260403-017_2026-DE
Reçu le 03/04/2026

Communication	Élodie BOSSOUTROT - Clément GADRAS - Cindy LABARRIÈRE - Damien SICHERRE - Sylviane FABRE
Sécurité et protection des populations	Clément GADRAS - Arnaud BOUSQUET - Sébastien RUCHAUD - Jacques LANZA - Véronique BOUET - Christian JADAS

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 03/04/2026 et de l'affichage en date du 03/04/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Clément GADRAS

Le Maire,
Thomas MACHEFÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.

AR Prefecture

047-214702334-20260403-017_2026-DE
Reçu le 03/04/2026